

REPRISE DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE L'ENTREPRISE SAS MAUGUIN ISDI ET GRANULATS

Montadiot – lieu-dit « Bois de Gaurin », Mellecey (71)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Novembre 2025

Réf : 128 502 - A1CAMAUG



N° Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	Version	Vérifié par
A1CAMAUG	SI TOU	Résumé non technique de l'étude d'impact	Julien LARIEUX	27/11/25	VF	Patrick Lacan

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

SOMMAIRE

1	DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT	5
1.1	MILIEU PHYSIQUE	6
1.2	PAYSAGE ET PATRIMOINE	9
1.3	MILIEU NATUREL	12
1.4	MILIEU HUMAIN	15
2	ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT	18
2.1	IMPACT SUR LA QUALITE DES EAUX, SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL	18
2.2	IMPACT SUR LA QUALITE DE L'AIR ET SUR LE CLIMAT	22
2.3	IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL	24
2.4	IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN	26
2.5	IMPACTS SUR LES BIENS MATERIELS ET SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE	29
2.6	IMPACT ASSOCIE A LA PRODUCTION DE DECHETS	29
2.7	IMPACTS TEMPORAIRES LIES AU CHANTIER	30
2.8	INCIDENCES RESULTANT DE LA VULNERABILITE DU PROJET AUX RISQUES MAJEURS	32
2.9	VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	33
2.10	CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	34
3	ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS	41
4	COMPATIBILITE AVEC LES SCHEMAS DE GESTION DES EAUX	42
4.1	SDAGE RHONE-MEDITERRANEE-CORSE 2022-2027	42
4.2	SAGE	42
5	ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LA SANTE	43
5.2	CONCLUSIONS DE L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES	43

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Réseau hydrographique.....	7
Figure 2 : Rose des vents Ouarville.....	8
Figure 3 : Environnement local du terrain d'implantation de l'installation	9
Figure 4 : Monuments historiques à proximité du site	10
Figure 5 : Identification des sites NATURA 2000 à proximité du projet.	12
Figure 6 : Cartographie des habitats	13
Figure 7 : Habitats et ERP à proximité du site d'étude.....	15
Figure 8 : Localisation des ICPE autour du site.....	16

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 48 : Usages et consommation en eau sur le site de l'entreprise SAS MAUGUIN ISDI et GRANULATS.	18
Tableau 1 : Synthèse des impacts sur l'environnement.....	34
Tableau 2 : Récapitulatif synthétique des données sur les milieux	43

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

1 DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

Les différents tableaux en pages suivantes présentent une synthèse des différentes thématiques de l'état actuel de l'environnement pour en déterminer la sensibilité.

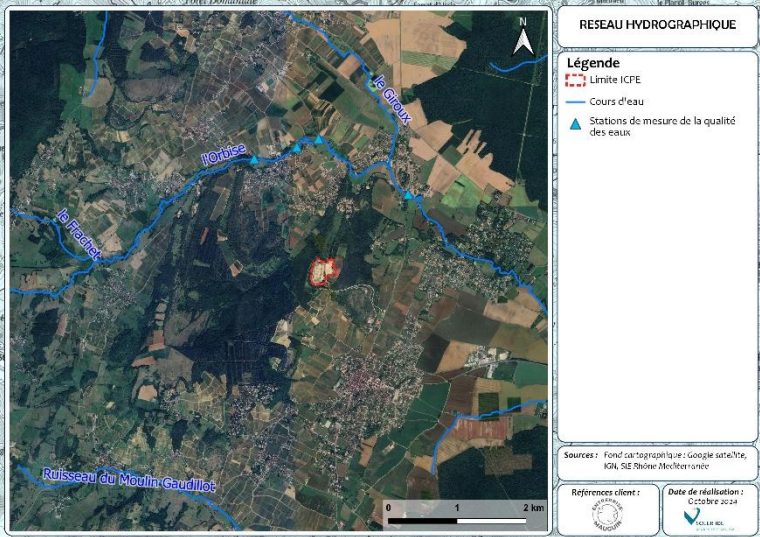
Légende :

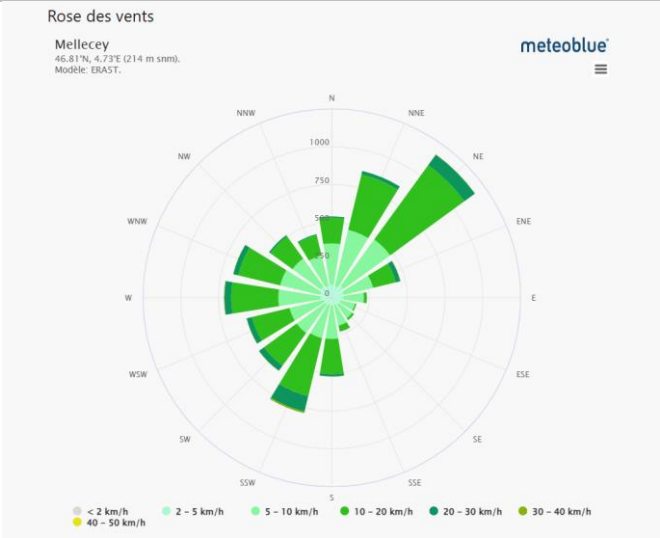
	Enjeu très fort
	Enjeu fort
	Enjeu modéré
	Enjeu faible
	Enjeu très faible
	Enjeu nul

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

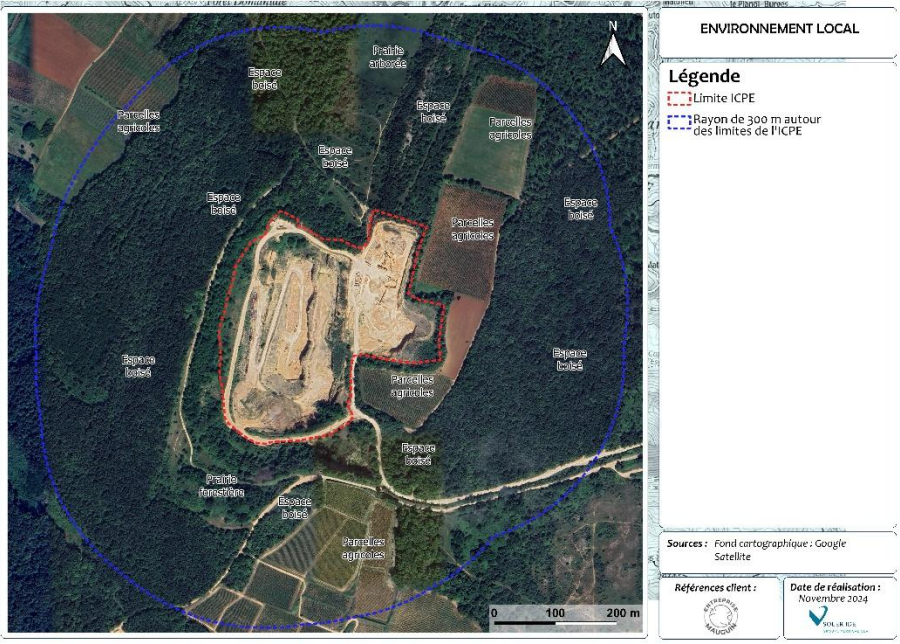
1.1 MILIEU PHYSIQUE

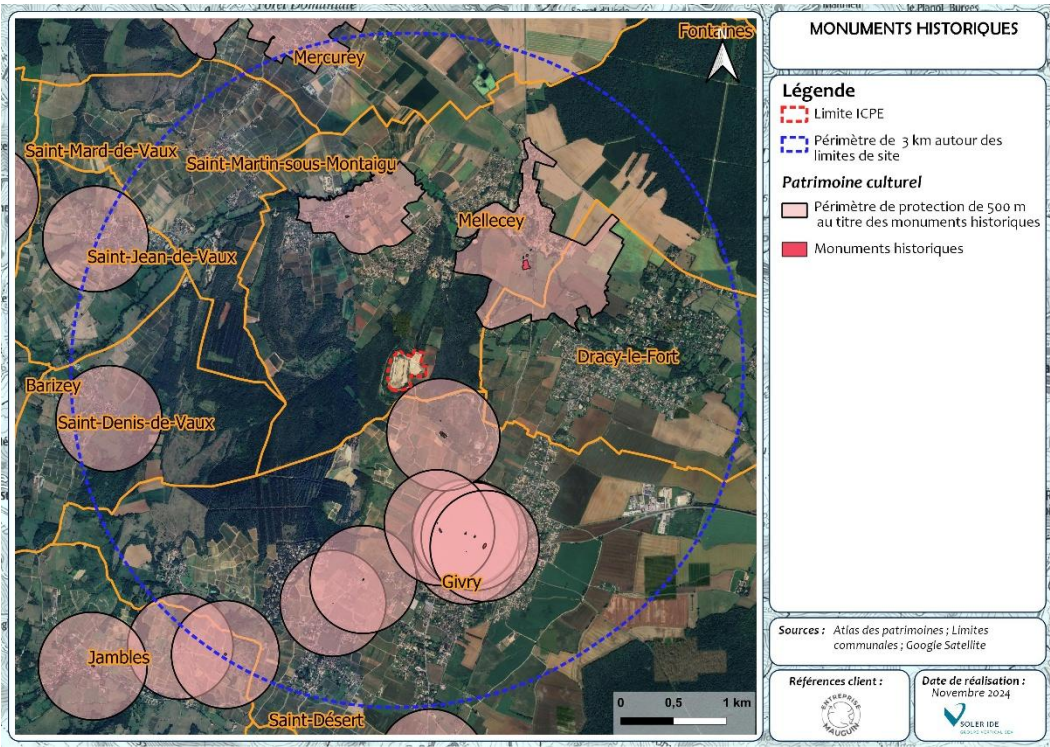
Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Sol et sous-sol	☞ Site installé sur la formation « Domaine formations sédimentaires des Côtes chalonaise, mâconnaise et beaujolaise » ; ☞ Formation composée des couches de calcaires et de marnes fortement fracturées et basculées par un faisceau d'accidents tectoniques ; ☞ Contexte géologique au droit de l'implantation de l'installation de nature perméable ; ☞ Terrain composé d'espaces boisés et de prairies arborés avant l'implantation de l'activité de carrière dans les années 1970.	Formation géologique ne présentant aucun facteur de sensibilité particulier. Prise en considération de la perméabilité du sol pour l'ouvrage d'infiltration des eaux pluviales.
Eaux souterraines	☞ 1 masses d'eau souterraine : • Domaine formations sédimentaires des Côtes chalonaise, mâconnaise et beaujolaise (FDRG503) : masse libre de type alluvial présentant un bon état quantitatif et chimique depuis 2015 . ☞ Pas de captage AEP à proximité du site.	Absence de ressources exploitées en aval du site. Vulnérabilité des eaux souterraines aux rejets de pollution.
Eaux superficielles	☞ 1 masse d'eau superficielle : Rivière l'Orbize (FRDR11968) à 1,5 km au nord du site : masse d'eau naturelle présentant un bon état chimique et écologique mais avec un objectif de bon état écologique moins strict à horizon 2027 ; ☞ Pas de captage AEP à proximité du site.	Réseau hydrographique éloigné du site d'étude.

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
	 Figure 1 : Réseau hydrographique	
Climat	☞ Climat de type semi-continental avec des influences méridionales et océaniques : quantités de pluie moyenne sans trop de sécheresse car les précipitations sont réparties très régulièrement tout au long de l'année ; ☞ T moyenne annuelle 11,4 °C, T moyenne min 3 °C en janvier et T moyenne max 20,2 °C en aout. ☞ La commune de Mellecey connaît une densité de foudroiement moyenne ; ☞ Vents dominants provenant des secteurs Sud-Sud-Ouest et du Nord-Nord-Est, souvent faibles.	Pas d'enjeu

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
	Rose des vents Mellecey 46.81°N, 4.73°E (214 m snm). Modèle: ERA5T.  Figure 2 : Rose des vents Ouarville	
Risques naturels	- Le projet est concerné par un aléa de mouvement de terrain concernant les éboulements ou les chutes de pierres et de blocs ainsi que les tassements différentiels ; - Le site du projet présente un aléa de retrait-gonflement des argiles moyen ; - La commune de Mellecey est classée en zone de sismicité faible (2) ; - La commune de Mellecey est concernée par le risque de sécheresse.	Enjeu moyen concernant les mouvements de terrains et le retrait gonflement des argiles.
Qualité de l'air	- Qualité de l'air au droit du terrain caractéristique d'une zone de fond rurale ; - Objectifs de qualité de l'air respectés pour l'O3, le NO2 et les particules fines ; - Principale source potentielle de pollution = circulation faible sur la RD294.	Enjeu de non-dégradation de la qualité de l'air.

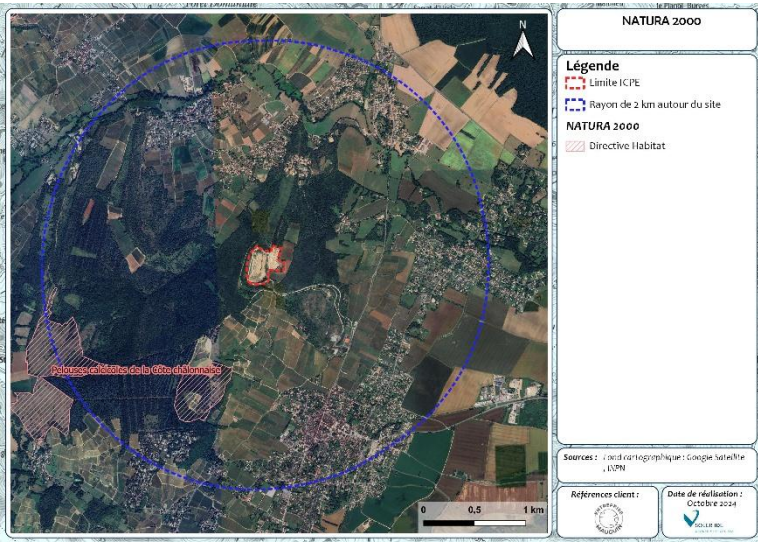
1.2 PAYSAGE ET PATRIMOINE

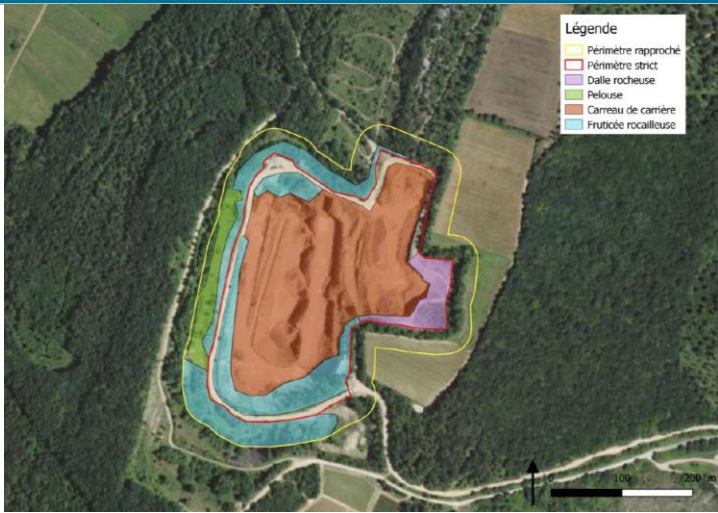
Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Unités paysagères	☞ Site localisé dans l'unité paysagère « Les côtes du Maconnais et du Chalonnais » : alternance de vallées agricoles, de zones boisées, et de coteaux viticoles.	Pas d'enjeu
Occupation du sol	☞ Site situé au niveau d'une ancienne carrière, au sein d'une zone naturelle composée d'espaces boisés ainsi que de parcelles agricoles, au sud de la commune de Mellecey.	Pas d'enjeu
Paysage local	☞ Environnement proche du site caractérisé par : • Au nord par une étendue forestière ; • À l'ouest par une bande arborée, le chemin rural d'accès au site et une étendue forestière • Au sud par une prairie arborée, le chemin rural d'accès au site, une étendue forestière et des parcelles agricoles sur la commune de Givry ; • À l'est par une bande arborée au-delà de laquelle se trouvent des parcelles agricoles et le Bois aux Moines. 	Abords du site fortement abordés, le principal enjeu correspond au maintien de cette végétation.
Figure 3 : Environnement local du terrain d'implantation de l'installation		

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Perception visuelle	- Le site s'implante dans un environnement vallonné, occupé par des espaces boisés et des parcelles agricoles, notamment des vignes ; - Intégralement entouré par une bande arborée ou un habitat à dominante forestière qui englobe le site sur un rayon de 500 m, il est très peu visible depuis les alentours, y compris au niveau de la D981 qui passe à 850m à l'est du site.	Visibilité très faible depuis les alentours, aucun enjeu.
Archéologie	- Site concerné par aucun plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ; - Concerné par une zone de présomption de prescription archéologique.	Pas d'enjeu en raison de l'absence d'extension du site.
Patrimoine culturel	Un monument historique à 517 m au sud-est du site.  Figure 4 : Monuments historiques à proximité du site	Pas d'enjeu.
Patrimoine paysager	Aucun site classé ne se trouve à proximité du projet ;	Pas d'enjeu

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
	 Le site inscrit le plus proche est situé à 72 m du projet.	

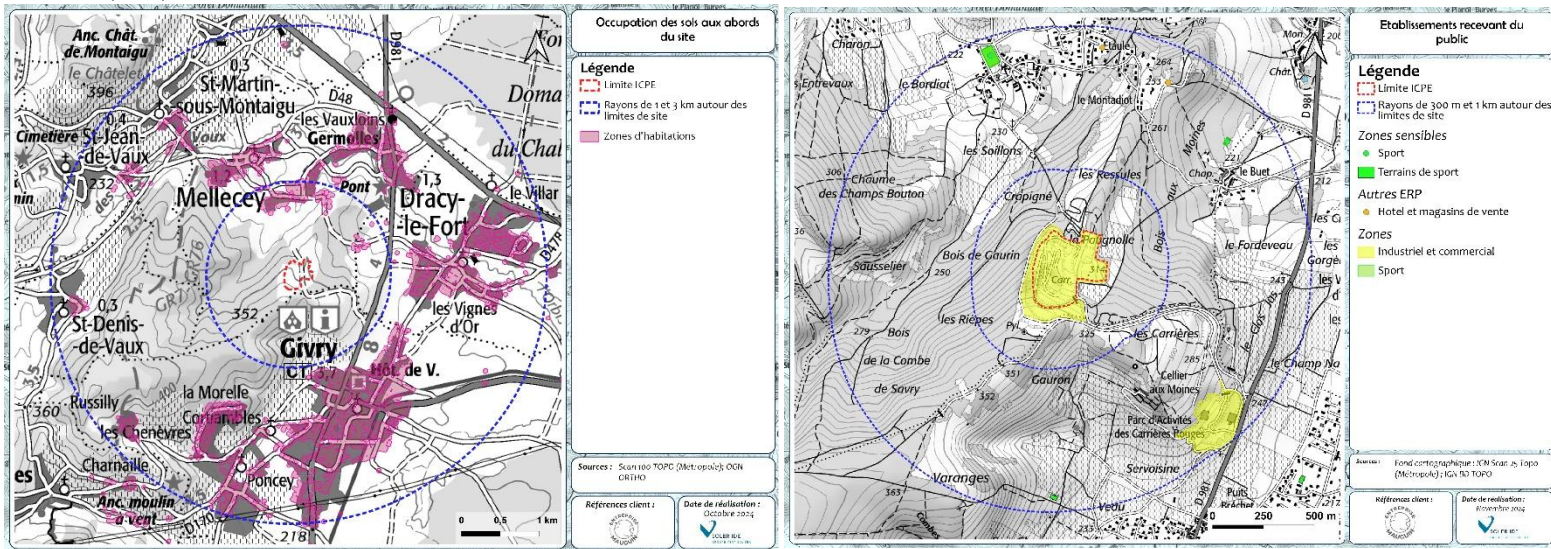
1.3 MILIEU NATUREL

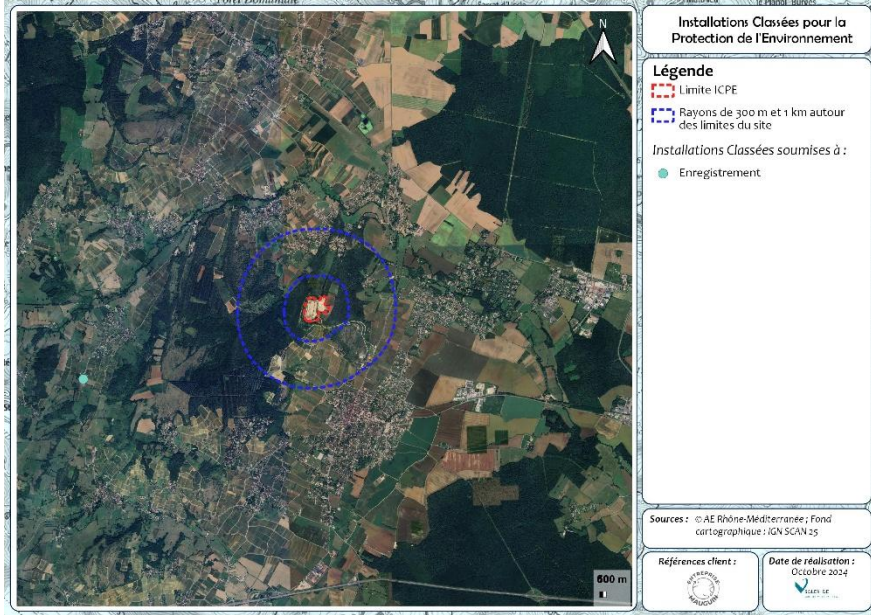
Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Patrimoine naturel	Site localisé à 828 m de la zone Natura 2000 la plus proche → ZPS « Pelouses calcicoles de la Côte chalonaise (FR2600971) »  Figure 5 : Identification des sites NATURA 2000 à proximité du projet.	Aucun enjeu.
Habitats	Aucun habitat d'intérêt communautaire Habitats anthropisés et rocailleux avec quelques pelouses à l'ouest.	Espace anthropisé à faible enjeu local de conservation. Aucun de ces habitats ne présente de statut de protection particulier.

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
	 Figure 6 : Cartographie des habitats	
Zones humides	☞ Aucune zone humide identifiée.	Pas d'enjeu
Flore	☞ 7 espèces patrimoniales observées in situ → enjeu moyen ☞ 4 espèces espèce exotique envahissante (EEE) identifiée, dont une problématique (Ambrosie à feuilles d'armoïse) → enjeu important ☞ La flore présente est diversifiée et non-entretenu → enjeu moyen	Vu l'ensemble de ces éléments, le site d'étude est considéré comme présentant un enjeu fort du fait notamment du risque de colonisation par l'Ambrosie à feuilles d'armoïse.
Faune	☞ Mammifères (hors chiroptères) : présence potentielle d'espèces communes et non protégées → enjeu faible ; ☞ Chiroptères : 2 espèces à enjeu constatées sur la zone d'étude mais absence de gîte potentiel et site dans sa globalité qui semble peu attractif pour les Chiroptères quelle que soit la période d'activité → enjeu faible ; ☞ Oiseaux : 6 espèces patrimoniales observées dont 2 présentes en tant que nicheuses probables, présentes pour s'alimenter → enjeu moyen ; ☞ Reptiles : 3 espèces protégées confirmées lors des inventaires : enjeu moyen ; ☞ Amphibiens : point d'eau propice à la reproduction des espèces avec 4 espèces protégées localisées → enjeu fort ; ☞ Insectes : Présence d'espèces communes et non protégées au droit des milieux végétalisés périphériques de la carrière → enjeu faible.	Le niveau global d'enjeux du site peut être considéré comme modéré, en raison de la présence d'enjeux forts pour les amphibiens, moyens pour les oiseaux et reptiles, et faibles pour les autres groupes étudiés.

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Continuités et fonctionnalités écologiques	☞ Milieux naturels intéressants pour le déplacement de certaines espèces et le développement d'une biodiversité riche → enjeu moyen ; ☞ Commune de Mellecey incluse dans le SCoT « Mâconnais Sud Bourgogne ».	Enjeu modéré

1.4 MILIEU HUMAIN

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Population	☞ Mellecey en 2021 : 1 312 habitants et densité 92,2 hab/km², inférieure à la moyenne française.	Pas d'enjeu
Habitat riverain et ERP	☞ Zone rurale situé au droit d'une ancienne carrière ; ☞ Zone d'habitations la plus proche à plus de 750 m au sud-est ; ☞ ERP le plus proche à 900 m au nord-est.  Figure 7 : Habitats et ERP à proximité du site d'étude	Site éloigné des habitats et des ERP
Activités humaines	☞ Prépondérance du secteur tertiaire avec une forte représentation des activités spécialisées, scientifiques et techniques (19,5 % des établissements) ainsi que des secteurs publics liés à l'administration et la santé (18,6 %) ; ☞ Aire géographique bénéficiant de diverses appellations d'origine et indications géographiques protégées (AOP et IGP) pour les vins blancs, rosés et rouges ainsi que pour les produits gastronomiques comme la moutarde de Bourgogne.	Pas d'enjeu
Tourisme et loisirs	☞ Quelques chemins de randonnée et des lieux culturels d'intérêt sont présents dans un périmètre de 2 km ; ☞ Quelques terrains de sport présents dans un périmètre de 2 km.	Pas d'enjeu
Infrastructures de transport	☞ Site accessible par la route départementale D981 puis le un chemin rural dédié au site ; ☞ Trafic moyen journalier annuel sur la RD981 (en 2023) est de l'ordre de 4 967 véhicules dont 348 poids lourds (soit 7 % de PL) ; ☞ Voie ferrée la plus proche située à 5,5 km à l'est du site ;	Pas d'enjeu

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
	✎ Aérodrome de Chalon Champforgeuil situé à 6,3 km au nord-est du site et aérodrome privé d'Auxey Duresses situé à 22,97 km au nord du site.	
Documents urbanisme	✎ Site en zone urbaine Nc : zone naturelle et forestière réservée aux activités de concassage et stockage de matériaux ; ✎ Non compatibilité avec le PLUi en cours → procédure en matière d'urbanisation en cours concernant une modification du PLUi afin de permettre l'acceptation du projet ; ✎ Activités du projet compatibles avec le futur PLUi du Grand Chalon modifié.	Pas d'enjeu
Risques technologiques	✎ Commune de Mellecey non concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ; ✎ Aucune ICPE ni site SEVESO à proximité du projet. L'ICPE la plus proche se situe à 3,5 km à l'ouest ;  Figure 8 : Localisation des ICPE autour du site.	Pas d'enjeu
	✎ Pas de risque TMD au regard de l'éloignement des axes de transport et des gazoducs/oléoducs ;	

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Ambiance sonore et vibrations	☞ Secteur rural naturel, entouré d'espaces boisés et agricoles ; ☞ Secteur calme avec aucune nuisance sonore particulière en dehors de l'activité du site existant ; ☞ Le niveau de bruit est conforme sur tous les points en limite de propriété et en zone à émergence réglementée pour la dernière campagne de mesures en période diurne réalisée ; ☞ La carrière sera source de vibrations sur le secteur d'étude en raison des tirs de mine.	Faible sensibilité en raison de l'éloignement des habitations.
Emissions lumineuses	☞ Présence limitée d'éclairages publics et industriels.	Pas d'enjeu
Réseaux et canalisations	☞ Alimentation électrique via ENEDIS ; ☞ Ligne de télécommunication ; ☞ Aucun réseau d'eau potable sur le site.	Pas d'enjeu

2 ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1 IMPACT SUR LA QUALITE DES EAUX, SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL

2.1.1 USAGES DE L'EAU

L'installation n'est pas raccordée au réseau d'adduction d'eau potable (AEP) de la commune de Mellecey et l'approvisionnement en eau repose sur une citerne mobile d'une capacité de 600 litres, remplie par l'exploitant à partir d'apports extérieurs.

De l'eau sera utilisée au sein du site dans des cas très spécifiques et uniquement pour les opérations suivantes :

Tableau 1 : Usages et consommation en eau sur le site de l'entreprise SAS MAUGUIN ISDI et GRANULATS.

Usages et consommation eaux sur site			
Utilisation	Conso journalière (m ³)	Fonctionnement (20 jours ouverts / mois)	Conso annuelle (m ³)
Fonctionnement plateforme de broyage / concassage / criblage	3	6 mois par an (avril - septembre)	315
Arrosage des pistes (conditions sèches et venteuses pour limiter envols de poussières)	3	3 mois par ans (juin - août)	135
Lavage des engins au sein de l'ICPE, uniquement au niveau de l'aire étanche prévue à cet effet		Toute l'année	20
Besoins sanitaires	0,2		50
TOTAL			520

Sur une base de 250 jours de fonctionnement par an, la consommation totale en eau s'élèvera à 520 m³/an.

2.1.2 ORIGINE ET GESTION DES REJETS

Les rejets liés à l'activité de l'entreprise MAUGUIN ISDI ET GRANULATS sont :

- Les **eaux usées sanitaires** : dirigées par l'intermédiaire d'une canalisation vers une fosse septique pour traitement ultérieur ;
- Les **eaux pluviales** collectées sur les surfaces non imperméabilisées de la partie basse du site : collectées gravitairement avec aménagement de la topographie et dirigées vers une zone d'infiltration à la parcelle dans une noue de 3 050 m³ ;
- Les **eaux pluviales** collectées sur les surfaces non imperméabilisées de la partie haute du site : collectées gravitairement avec aménagement de la topographie et dirigées vers un bassin de récupération étanche d'une capacité de 300 m³ avec passage par un décanteur-déshuileur avant réutilisation pour le process ou rejet vers la noue d'infiltration de la partie base du site ;
- Les **eaux pluviales** collectées sur la dalle étanche bétonnée : collectées par une grille avaloir dans le réseau EP interne au site puis dirigées vers un séparateur d'hydrocarbures avant rejet au milieu naturel via un drain au débit régulé 10L/s et infiltration sur une zone au niveau de laquelle du concassé a été disposé.

Le besoin de rétention des eaux pluviales a été calculé grâce à la méthode des pluies pour une période de retour 20 ans et avec un débit d'infiltration dans la noue de 1,67 l/s. **Le volume de l'ouvrage d'infiltration devra être au minimum de 3 050 m³.**

Le bassin de rétention des eaux pluviales servira à récolter des eaux pour le process. Il ne nécessite pas de volume de rétention particulier si ce n'est de pouvoir subvenir aux besoins en eau de process du site. **Le volume de l'ouvrage de rétention sera de 300 m³.**

2.1.3 IMPACTS SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

La réalisation du projet n'engendrera aucune augmentation de l'imperméabilisation des sols. L'organisation générale des écoulements ne sera donc pas modifiée par rapport à l'état actuel.

Le site ne rejette aucun effluent au réseau hydrographique superficiel (uniquement de l'infiltration à la parcelle).

Compte tenu de l'éloignement du réseau hydrographique et des mesures de prévention qui seront mises en place, le projet n'est pas susceptible d'être à l'origine d'un risque de dégradation significative des écoulements et de la qualité des eaux superficielles.

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

2.1.4 IMPACTS SUR LES SOLS ET LES EAUX SOUTERRAINES

2.1.4.1 Impact associé au rejet des eaux pluviales

Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eaux souterraines. Les eaux pluviales seront rejetées au milieu naturel par infiltration à un débit de 1,67 l/s.

Le projet n'est donc pas susceptible d'être à l'origine d'un risque de dégradation significative des écoulements des eaux souterraines.

Compte tenu de la nature de l'activité de l'entreprise MAUGUIN ISDI ET GRANULATS, les eaux pluviales des surfaces non-imperméabilisées sont susceptibles de contenir uniquement des Matières en Suspension (MES) de type poussières.

Seules les eaux pluviales collectées au niveau de la plateforme étanche dédiée à l'entretien et au ravitaillement des engins est susceptible de contenir des hydrocarbures.

Leur traitement par un séparateur d'hydrocarbures permet un abattement significatif des polluants (DCO, DBO5 et hydrocarbures totaux) et permet de respecter les VLE définies à l'AMPG du 22/09/1994 relatif aux installations de carrière régime de l'autorisation au titre de la rubrique n°2510-1 :

- MES : 35 mg/l
- DCO : 125 mg/l
- Hydrocarbures totaux : 10 mg/l.

De plus, aucun captage des eaux souterraines n'est situé à proximité du site.

Les rejets d'eaux pluviales auront donc un impact négligeable sur la qualité des eaux souterraines.

2.1.4.2 Impact associé aux pollutions accidentelles

Le risque de pollution des sols du site est faible, grâce aux mesures suivantes :

- L'ensemble des activités les plus à risque (entretien et ravitaillement des engins) sont effectués au niveau d'une aire imperméabilisée ;
- Durant les opérations de ravitaillement des engins et de remplissage de la cuve de GNR, la vanne d'obturation sera fermée manuellement afin de confiner les eaux de ruissellement en cas de déversement accidentel ;
- L'ensemble des produits liquides polluants sont équipés de rétentions réglementaires (cuve de carburant) et sont positionnés au sein d'un local dédié ;
- Des mesures de protection type kits anti-pollution et des consignes d'utilisation seront également mises en place ;
- La vitesse de circulation est limitée à 25 km/h et l'itinéraire des véhicules est limité aux voies carrossables.

Les éventuels déversements de polluants seront traités avec les kits anti-pollution et les eaux d'extinction d'incendie seront collectées gravitairement et stockées dans un bassin de rétention étanche de 300 m³ dimensionné conformément aux guides D9/D9A. Pour cela, une vanne d'obturation manuelle est positionnée au niveau du point de rejet du bassin afin de confiner les eaux polluées si nécessaire.

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

Compte tenu des mesures de prévention qui seront mises en place, les déversements accidentels ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines.

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

2.2 IMPACT SUR LA QUALITE DE L'AIR ET SUR LE CLIMAT

Le site possède 4 sources diffuses de rejets atmosphériques :

- Poussières dues à l'extraction et au traitement mécanique des matériaux ;
- Poussières dues à la manipulation des matériaux ;
- Gaz d'échappements des engins de manutention et véhicules,
- Poussières dues à la circulation des véhicules sur le site.

2.2.1 IMPACTS DES REJETS SUR LA QUALITE DE L'AIR

En raison de la nature encaissée du site, l'envol de poussière sera limité à l'enceinte de la carrière. En effet, les carrières encaissées agissent comme un puits naturel où les particules de poussière, majoritairement des PM10, retombent rapidement à l'intérieur du site. Les configurations topographiques encaissées freinent la dispersion des poussières dans l'environnement extérieur.

La ligne de traitement des matériaux est équipée d'un système d'aspersion d'eau au niveau des éléments les plus à risque afin d'abattre les envols de poussières. Cela permettra de limiter l'envol des poussières au-dessus de la ligne de broyage et permettra ainsi de cantonner les émissions à l'intérieur du site.

Les émissions dues au déversement de matériaux sont faites par bouffées et sont limitées aux abords immédiats des zones de déchargement. Afin d'éviter et de minimiser les sources d'émissions :

- Les matériaux sont stockés dans des zones dédiées, éloignées des limites de propriété, permettant de limiter les envols de poussières à l'extérieur du site ;
- La hauteur de déversement des matériaux est limitée ;
- Les opérations de manipulations des matières les plus émissives tiendront compte autant que possible des conditions météorologiques (orientation du vent notamment).

Le trafic généré par l'activité sur le site ne représente pas une source d'émissions atmosphériques conséquente sur le site. D'autant plus que l'ensemble des véhicules et engins utilisés dans le cadre de l'activité sont conformes aux normes applicables en matière d'émissions atmosphériques et font l'objet d'un entretien régulier (contrôle technique).

En revanche, des poussières peuvent être générées par la circulation des véhicules en période sèche et venteuse mais les voies de circulation non imperméabilisées feront l'objet d'un entretien régulier et seront arrosées lors de ces périodes. Les émissions de poussières restent par conséquent limitées.

L'impact sur la qualité de l'air restera faible et acceptable. Aucune gêne liée à une pollution de l'air n'est donc à craindre pour le voisinage.

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

2.2.2 INCIDENCES SUR LE CLIMAT

L'activité de l'entreprise MAUGUIN ISDI ET GRANULATS est susceptible d'avoir un effet sur le climat, que l'on peut quantifier en termes de rejets de CO₂ (direct ou indirect). Le bilan équivalent CO₂ du projet comprend les postes suivants :

- Le carburant consommé pour l'apport des matériaux sur l'installation par les poids-lourds : 127 tCO₂/an. ;
- L'énergie électrique consommée par l'ensemble du parc machines du site :
 - Carrière : 418 tCO₂/an ;
 - ISDI : 181 tCO₂/an ;
 - Plateforme concassage : 237 tCO₂/an ;
 - Véhicules légers : 7 tCO₂/an.
- Le carburant consommé à la station-service du site pour les engins de manutention : 32 tCO₂/an ;
- Le carburant consommé pour l'évacuation des matériaux de l'installation du site par les poids-lourds : 110 tCO₂/an.

Le bilan équivalent CO₂ du projet s'élève à 1 112 tCO₂/an, soit le rejet annuel de 222 habitants, ce qui représente l'équivalent de la population d'un village français. L'incidence du projet sur la pollution atmosphérique et donc sur le climat est ainsi faible et maîtrisée.

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

2.3 IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL

Le projet de l'entreprise MAUGUIN ISDI ET GRANULATS concerne un site déjà existant et en activité implanté au sein d'une zone rurale à dominante forestière et agricole. Le projet ne prévoit pas la réalisation d'une extension, ni d'imperméabilisation supplémentaire, ni de défrichement.

L'activité du site sera similaire à l'activité actuellement exercée avec ajout de l'activité de carrière, qui était déjà présente historiquement au droit du site. Le site actuel est déjà concerné par des perturbations anthropiques (bruit, éclairage, risques de collision...). La faune présente au sein de l'aire d'influence directe est donc déjà habituée à ces différentes sources de perturbation. La faune pourra continuer d'utiliser le site d'étude pour se reposer, chasser, et se reproduire au sein des habitats naturels conservés.

Les mesures de la séquence ERC suivantes permettent de limiter les impacts sur le milieu naturel :

- **Mesure d'évitement E2.1b : Limitation / positionnement adapté des emprises** : La bande tampon réglementaire de 10 m à respecter entre les zones d'extraction des matériaux et les limites administratives du site seront élargies à 15 m du côté de la dalle rocheuse situé à l'est du site. Cela permet de préserver le corridor boisé bordant l'exploitation dans le but de maintenir les espèces locales ainsi que la fonction et la qualité de ce corridor. De plus, le bosquet servant à la reproduction probable d'espèces protégées au nord du carreau central sera préservé ;
- **Mesure de réduction R2.1k/R2.2c : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune** : Afin de ne pas perturber les routes de vol des espèces nocturnes, il est demandé de limiter au strict minimum l'éclairage sur site, et d'en éviter l'usage en pleine nuit ;
- **Mesure de réduction R2.1f : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes** : Mise en place d'actions préventives afin de limiter la propagation hors site de l'espèce exotique envahissante Ambrosie à feuilles d'armoïse. La principale action curative engage l'exploitant enfouir très rapidement (d'ici fin 2025) les terres contaminées par cette espèce avec les matériaux inertes, à plusieurs mètres de profondeur (action déjà engagée en novembre 2025) ;
- **Mesure de réduction R2.2q : Dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes** : Cette mesure impose la modification de la grille de collecte des écoulements issus de la zone imperméabilisée afin d'éviter l'intrusion des batraciens et la mise en place de systèmes permettant à la petite faune de remonter les pentes du bassin de rétention des eaux pluviales ;
- **Mesure de réduction R3.2a : Adaptation des périodes d'exploitation sur l'année** : Les tirs de mines seront limités à 1 par mois durant la période de nidification des oiseaux ;
- **Mesure de réduction R3.2b : Adaptation des horaires d'exploitation** : L'exploitation sera exclusivement diurne, lorsque les Chiroptères ne fréquentent pas la zone ;
- **Mesure d'accompagnement A7.a : Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises** : La bande entre la limite d'exploitation et la lisière forestière sera gérée en lisière diversifiée.

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

L'exploitant restera vigilant quant au développement d'espèces exotiques envahissantes sur le site.

Ainsi, le projet aura un impact positif sur les habitats naturels et semi-naturels et les espèces floristiques. Il aura un impact limité et maîtrisé sur les espèces faunistiques.

Le projet n'aura aucune incidence directe (par la destruction d'espèces ou d'habitats) ou indirecte (liée aux émissions atmosphériques, aux rejets aqueux, aux nuisances sonores et au trafic) sur les espèces et les habitats recensés sur les zones NATURA 2000.

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

2.4 IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

2.4.1 IMPACT VISUEL ET INSERTION PAYSAGERE

La topographie locale, vallonnée, n'offre pas de point de vue sur le paysage lointain ou ne permet pas des vues très dégagées sur le paysage local. En effet, en raison de son caractère encaissé et de sa localisation au sein d'espaces forestiers, le site n'est pas visible depuis ses abords immédiats, à savoir depuis la route départementale RD981. Les espaces boisés forme une barrière visuelle, empêchant la visibilité du site depuis l'intégralité des espaces extérieurs.

Le site de l'entreprise MAUGUIN ISDI ET GRANULATS n'est donc pas visible depuis les premières habitations de la commune de Mellecey et n'émerge pas de la ligne paysagère.

Aucun bâtiment ne sera construit dans le cadre du projet, ce qui élimine les impacts visuels liés à des infrastructures. La perception visuelle du site restera identique à l'impact visuel existant, sans modification significative de l'aspect du paysage, avec maintien du masque paysagers environnant.

Enfin, les installations de la plateforme se trouvent à la côte altimétrique moyenne 297 m NGF et les terrains alentours à une côte de 304 m NGF. Le site est donc totalement encaissé avec un dévers de plus de 5 m minimum.

Par conséquent, l'incidence du site sur le paysage restera limitée.

2.4.2 IMPACT LIE AU TRAFIC

La circulation engendrée par l'exploitation de l'installation de la société SAS MAUGUIN ISDI et GRANULATS est liée :

- Aux apports des matériaux inertes par les camions de livraison ;
- À l'évacuation des matériaux traités et commercialisables vers les chantiers de BTP ;
- Aux salariés se rendant sur le site.

Le projet prévoit la création de nouveaux emplois pour un passage de 3 à 6 employés. Le nombre de véhicules légers se rendant quotidiennement sur le site sera donc doublé, pour passer de 6 à 12 trajets par jour.

Il prévoit également l'augmentation du trafic routier de poids-lourds : + 44 passages de PL par jour par rapport à l'existant. Pour venir sur l'installation, les PL emprunteront la RD981.

L'augmentation de trafic due au site de l'entreprise MAUGUIN ISDI ET GRANULATS par rapport à la situation existante représentera + 1 % du trafic total journalier et + 12 % du trafic de PL journalier.

L'augmentation du trafic associée au projet aura un impact limité et acceptable sur la route départementale RD981.

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

2.4.3 IMPACT LIE AU BRUIT

Les sources d'émissions sonores sur le centre PAPREC sont les suivantes :

- Activité de la carrière (extraction, tirs de mine...) ;
- Activité de broyage, concassage et criblage des matériaux ;
- Activité de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes ;
- Déchargement et manutention des matériaux ;
- Circulation des véhicules et engins sur le site.

Les campagnes de tirs de mine constituent la principale source de bruit au sein du site.

Aucune activité n'est réalisée en période nocturne et l'établissement ne fonctionne pas les dimanches et jours fériés. De plus, au niveau de la plateforme de broyage, concassage et criblage, le remplacement de la cribleuse thermique Extec 5000 (37 kW) par un modèle électrique, bien plus silencieux, diminuera les impacts sonores.

La dernière étude de bruit a été effectuée sur le site en l'absence du projet de carrière le 29/01/2025. Les mesures réalisées montrent que les niveaux sonores respectent les seuils réglementaires en période diurne aussi bien en limite de propriété qu'au niveau de la zone émergence réglementée.

Le bruit émis par l'activité du site en période diurne a été estimé à :

- En limite de propriété la plus proche du broyeur : 63,5 dB(A) < 70 dB(A) ;
- En limite de propriété lors d'un tir de mine : 69 dB(A) < 70 dB(A) ;
- Au niveau habitation la plus proche (750 m) : émergence de 1,6 dB(A) < 6 dB(A).

Ainsi, le bruit émis par l'activité du site respectera les valeurs seuils réglementaires d'émission en limite de propriété et d'émergence en ZER.

Notons qu'afin de corroborer ces informations, l'exploitant réalisera une étude de bruit après le début des campagnes d'extraction des matériaux au sein de la carrière et lors d'une campagne de tirs de mine. Celle-ci sera effectuée dans la première année suivant l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation ICPE de l'entreprise MAUGUIN ISDI ET GRANULATS.

2.4.4 IMPACT LIE AUX VIBRATIONS

Les vibrations générées par les installations de l'entreprise SAS MAUGUIN ISDI et GRANULATS seront liées à l'utilisation des explosifs pour les tirs de mine et les activités de broyage, concassage et criblage.

La présence d'habitations à proximité du chantier oblige l'entreprise en charge des tirs à limiter les charges unitaires. L'intervention prendra fin (avec les paramètres pris en compte lors de l'étude) lorsque 75% des seuils absolus de vibration définis par l'arrêté du 22/09/1994 seront atteints.

L'entreprise en charge des tirs de mine procédera à l'enregistrement, au suivi et à la réalisation d'un rapport concernant les vibrations, avec la pose de 2 sismographes par campagne de tir.

Une distance de plusieurs centaines de mètres au minimum sera maintenue entre la zone exploitable et les habitations les plus proches, ce qui prévient tout ressenti de ces vibrations qui resteront inférieures au seuil réglementaire (10 mm/s).

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

Les impacts liés aux vibrations générées par les installations, bien que significatifs, peuvent être maîtrisés par une combinaison de suivi technique rigoureux, d'adaptation des paramètres de tir et la mise en place de mesures préventives. Cela garantit une exploitation respectueuse de l'environnement et des populations locales.

2.4.5 IMPACT LIE AUX EMISSIONS LUMINEUSES

La principale source d'émission lumineuse du site provient des éclairages du site fonctionnant le matin et le soir pendant les heures d'ouverture, en période hivernale. Ceux-ci sont déjà en place sur l'installation actuelle et sont disposés au niveau des voies d'accès et des aires d'évolution des véhicules ainsi que du bureau d'accueil. Aucun éclairage ne sera rajouté sur les zones d'extraction de la carrière. Les éclairages artificiels sont orientés de façon à éclairer uniquement les surfaces d'activités ou de passage. Il s'agit de candélabres directionnels. Le site ne comprend pas d'enseigne lumineuse.

L'impact sera donc très faible et limité aux périodes hivernales.

2.4.6 IMPACT LIE AUX ODEURS

Les activités qui sont exercées au sein du site ne sont pas de nature à engendrer des nuisances olfactives. Le site n'accueille que de déchets inertes ne présentant pas de caractère putrescible.

L'installation ne générera pas d'impact olfactif.

2.4.7 IMPACT SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET AGRICOLES

Le site de l'entreprise MAUGUIN ISDI ET GRANULATS permet le développement d'une dynamique d'économie circulaire locale.

L'exploitation de ce site génère de l'emploi direct et indirect par l'intermédiaire de la sous-traitance nécessaires, notamment lors des travaux.

Le projet est effectué au sein du périmètre actuel de l'activité, en conséquence ce projet ne nécessitera pas l'utilisation de terres agricoles.

Le projet a un impact positif sur les activités économiques et n'aura pas d'impact particulier vis-à-vis de l'utilisation de terres agricoles.

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

2.5 IMPACTS SUR LES BIENS MATERIELS ET SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

L'installation se situe en dehors des zones sensibles en ce qui concerne le patrimoine archéologique, culturel et paysager.

Le site protégé le plus proche se situe à 517 m au sud-est du site (Cellier aux moines) et aucun impact n'est donc à craindre sur ce monument historique.

Le site est couvert par une zone de présomption de prescription archéologique (identifiant 04548), englobant toute la commune de Mellecey.

Après consultation de l'ARAC Bourgogne-Franche-Comté, il a été confirmé que le projet ne nécessite pas de prescriptions archéologiques, car

Le site n'aura pas d'impact sur les biens matériels et le patrimoine.

2.6 IMPACT ASSOCIE A LA PRODUCTION DE DECHETS

L'activité du site de l'entreprise MAUGUIN ISDI ET GRANULATS ne génère que très peu de déchets, en quantité limitée. Ils sont dirigés vers des filières adaptées, sans accumulation sur le site et dans le respect des conditions réglementaires de stockage :

- Déchets de bureau : déchets banals en mélange (cartons, papiers, gobelets, ...) ;
- Boues de curage du séparateur d'hydrocarbures et ouvrages de gestion des eaux ;
- Déchets issus de la petite maintenance (contenants vides d'huiles, chiffons souillés...).

Les déchets issus du curage du séparateur d'hydrocarbures et des ouvrages de gestion des eaux et les déchets issus de la maintenance sont des déchets dangereux. Ils sont envoyés pour traitement dans des filières dûment autorisées et agréées. Ils font l'objet d'une traçabilité BSD conformément à l'article R. 541-45 du Code de l'Environnement et les éléments associés sont renseignés sur registre électronique (Trackdéchets).

Les principes retenus pour la gestion des déchets sont les suivants :

- Privilégier la réutilisation et le recyclage des matériaux dès que possible ;
- Faire appel à des entreprises autorisées et/ou agréées pour la reprise et l'élimination des déchets.

Du fait de la gestion rationnelle des déchets (stockages provisoires) et des pratiques conformes aux exigences réglementaires, tout risque pour l'environnement local peut être écarté.

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

2.7 IMPACTS TEMPORAIRES LIES AU CHANTIER

Les travaux prévus sont les suivants :

- Terrassements ;
- Modification du local pour les employés avec ajout d'une douche ;
- Reprise et création de routes d'accès ;
- Aménagements d'installations de traitement ;
- Sécurisation des zones de travail.

Le chantier se déroulera sur le site existant. Le projet ne prévoit pas la réalisation d'une extension, ni d'imperméabilisation supplémentaire, ni de défrichement.

Ces travaux seront réalisés selon les règles de l'art et dans le respect de la réglementation en vigueur et des bonnes pratiques, tant du point de vue de la sécurité que de la protection de l'environnement. Toutes les dispositions possibles seront prises pour limiter les nuisances pour le voisinage.

Les principaux impacts du chantier seront les suivants :

- **Production de déchets** : essentiellement des emballages, des matériaux et des déblais. Des procédures définissant les modes de gestion des déchets sur chantier seront définies. Le stockage des déchets sera réalisé dans de bonnes conditions de manière à réduire les risques de nuisances et de pollution ;
- **Effet sur le trafic et la dissémination de poussières** : la phase de chantier sera à l'origine de la circulation d'engins. Ces véhicules fonctionneront en période diurne. Toutes les mesures seront prises pour limiter les nuisances sonores liées au trafic dans le cadre du chantier :
 - Limitation de la vitesse ;
 - Respect des réglementations en vigueur pour les engins, définissant leurs puissances acoustiques maximales autorisées.

Les impacts liés au trafic engendré par le chantier sont notamment les émissions de poussières qui resteront cependant ponctuelles et localisées aux environs proches du site. Il peut également être à l'origine de salissures sur les voies publiques à proximité du site. Dans le cas où la circulation des véhicules sur les pistes d'exploitation entraînerait des émissions de poussières importantes, les pistes seront arrosées.

- **Qualité de l'air** : effets propres à tout chantier sur la qualité de l'air : production de poussières et émissions de gaz d'échappements ;
- **Eaux superficielles, eaux souterraines** : toutes les mesures seront prises pour éviter les risques de pollution pour les eaux de surface ou les eaux souterraines, notamment par les hydrocarbures des engins. Ce type d'activité ne représente qu'un risque faible lié principalement à un accident. Des consignes de sécurité strictes seront appliquées ;

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

- **Nuisances sonores** : les travaux peuvent être à l'origine de bruit, cependant, rappelons la phase travaux sera limitée dans le temps et que les travaux n'auront lieu qu'en journée. De plus, le site est implanté dans une zone encaissée, naturelle rurale à dominante forestière et agricole, limitant ainsi l'impact des nuisances sonores sur les riverains. Tous les engins et véhicules utilisés seront conformes à la réglementation et aux normes en vigueur, régulièrement entretenus et vérifiés ;
- **Impact visuel du chantier** : le site se trouve dans une zone naturelle vallonnée et assez isolée à dominance forestière avec un masque paysager conséquent, l'impact visuel du chantier sera donc moindre. D'autant plus que le site est déjà existant et que les écrans de végétation empêchant la visibilité du site depuis les extérieurs seront entièrement conservés.

Les impacts liés au chantier seront temporaires et limités à la période diurne. Toutes les mesures seront prises afin de limiter les impacts sur le voisinage et l'environnement.

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

2.8 INCIDENCES RESULTANT DE LA VULNERABILITE DU PROJET AUX RISQUES MAJEURS

Le site de l'entreprise MAUGUIN ISDI ET GRANULATS est concerné par :

- Le risque lié aux mouvements de terrain et plus particulièrement au retrait-gonflement des argiles (aléa moyen au droit du site) ;
- Le risque de feux de forêts dû à la présence d'espaces forestiers en limite de site ;
- Le risque foudre ;
- Le risque de malveillance

2.8.1 RISQUE DE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

La commune et plus particulièrement le site sont concernés par l'aléa retrait-gonflement des argiles, qui est modéré au niveau du site.

Néanmoins, dans le cadre de l'exploitation projetée, aucune nouvelle infrastructure ne sera mise en place et concernant la stabilité des zones d'extraction, l'exploitation de la carrière sera menée conformément à la réglementation en vigueur et de façon à assurer la stabilité des terrains. Ainsi :

- Un délaissé réglementaire de 10 mètres de large, dans lequel aucune activité extractive ne sera effectuée, sera observé entre les périmètres d'autorisation et d'extraction ;
- La hauteur des fronts n'excédera pas 15 m et la largeur des banquettes sera de minimum 2 m.

Le risque de retrait-gonflement des argiles sera donc pris en compte dès le début de la phase d'extraction et lors du choix des équipements.

En conséquence, les risques liés aux mouvements de terrain et plus particulièrement au retrait-gonflement des argiles ne sont pas retenus dans l'analyse des risques.

2.8.2 RISQUE Foudre

Aucune des activités réalisées au sein de l'installation n'est soumise à l'obligation de réaliser une étude de risque foudre.

Toutefois, la foudre constitue toujours un potentiel de dangers externe et ce risque sera pris en compte comme potentiel événement initiateur dans l'analyse des risques. Les éventuelles mesures qui seront mises en place pour protéger les intérêts identifiés permettront de maîtriser le risque foudre sur le site.

2.8.3 RISQUE DE FEU DE FORET

Le risque de feu de forêt sur le site est induit par la présence des espaces forestiers qui longent les limites du site.

Le site est protégé des éventuels effets domino provenant d'un incendie de ces espaces forestiers étant donné que la distance minimale entre le bois et les premiers équipements vulnérables au feu (équipements de la plateforme de broyage, concassage et criblage des matériaux inertes) est de 16 m. Or on considère qu'une

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

distance minimale de 10 m est suffisante pour éviter la propagation d'effets domino. De plus, le site est encaissé d'une hauteur minimale de 5 m.

En cas de déclenchement d'un incendie, le site de l'entreprise MAUGUIN ISDI ET GRANULATS est équipé des moyens adaptés pour intervenir.

Le risque de feu de forêt est ainsi maîtrisé sur l'installation.

2.8.4 RISQUE DE MALVEILLANCE

Le site est entièrement clôturé et fermé en dehors de la présence du personnel ce qui limite le risque d'intrusion. De plus un système de surveillance est mis en place pour le contrôle des entrées/sorties et des visiteurs et la surveillance du site en dehors des heures d'ouvertures.

Pour la protection générale de l'installation, les dispositions prévues pour prévenir les actes de malveillance sont les suivantes :

- Le site est entièrement entouré par une clôture ;
- L'accès est muni d'une barrière cadenassée en dehors des heures de travail ;
- L'accès est uniquement réservé aux personnes autorisées ;
- Un système de vidéosurveillance est mis en place avec 9 caméras.

Le risque lié aux actes de malveillance sur le centre PAPREC est donc limité et les mesures de prévention et protection mises en place permettent de maîtriser ce risque.

2.9 VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique peut être à l'origine de phénomènes climatiques extrêmes pouvant impacter l'exploitation d'un site industriel.

Cependant, compte tenu de son implantation (hors zone de risque liée à la montagne, sismique, d'inondations, éloigné des espaces boisés et dans une zone avec des sols minéraux limitant les risques d'incendie dus à la proximité des forêts), ainsi que des mesures prises pour optimiser sa consommation d'eau et afin d'abattre les polluants des eaux pluviales rejetées, **la vulnérabilité de l'installation de l'entreprise SAS MAUGUIN ISDI et GRANULATS face au changement climatique demeure faible.**

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

2.10 CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Le tableau suivant synthétise les incidences directes ou indirectes, temporaires ou permanentes, du projet sur l'environnement ou sur la santé humaine et établit une hiérarchisation des impacts (positifs, nuls → forts). Les principales mesures de réduction des impacts identifiés sont récapitulées dans ce tableau :

Tableau 2 : Synthèse des impacts sur l'environnement

Thème	Nature de l'impact du projet	Mesures			Impact résiduel	Caractéristiques de l'impact
		Evitement	Réduction	Compensation		
Sol et eaux	Consommation en eau	/	* Mise en œuvre d'une citerne mobile de 600 L pour les usages en eaux domestiques * Utilisation d'un laveur haute pression pour les opérations de lavage	/	Nul	/
	Sols et eaux souterraines	* Risque de pollution des sols du projet négligeable. * Risque de pollution du sous-sol du projet négligeable. * Projet en dehors de tout périmètre de captage AEP, ni dans un secteur d'exploitation des nappes d'eaux souterraines. * Contexte géologique du projet montre un sol plutôt perméable favorisant les infiltrations. * Stockage de produits dangereux en lien avec l'activité présents en quantité très limités	* Plateforme imperméable pour les activités à risque avec vanne d'obturation * Contrôle des déchets et matériaux entrants, avec zone de dépose pour les inertes, puis prise en charge par opérateur du site. * Réception des inertes à l'intérieur et stockage au niveau des emplacements prévus et adaptés. * Présence de rétentions réglementaires.	/	Négligeable	/

Thème	Nature de l'impact du projet	Mesures			Impact résiduel	Caractéristiques de l'impact	
		Evitement	Réduction	Compensation			
		(essentiellement 12 m³ de GNR au sein d'une cuve double peau)	* Stockage des huiles dans une zone spécifique, couverte, étanche et équipée de façon à recueillir les égouttures. Les huiles sont stockées sur rétention réglementaires. * Stockage des produits liquides dangereux en intérieur dans le local de stockage dédié fermé et équipés de contenants et rétentions adaptés * Système de gestion des eaux de ruissellement : exutoires vers un drain naturel pour infiltration avec système d'obturation et séparateur d'hydrocarbures => eaux de ruissellement non souillées et possibilité d'isoler le réseau interne.				
	Eaux superficielles	* Les eaux de ruissellement des zones de travail sont collectées via un réseau interne d'eaux pluviales vers une zone d'infiltration localisée au nord-est du carreau de la carrière. * Ouvrages curables. * Absence de cours d'eau à proximité	* Contrôle des déchets entrants, avec opérateurs présents durant les horaires de fonctionnement	<u>Traitement des eaux de ruissellement de la plateforme étanche :</u> 1. Collecte via réseau interne. 2. Passage par un séparateur d'hydrocarbures régulièrement entretenu	/	Faible	Effet direct et indirect temporaire

Thème		Nature de l'impact du projet	Mesures			Impact résiduel	Caractéristiques de l'impact
			Evitement	Réduction	Compensation		
				3. Rejet régulé à 10L/s vers le drain naturel pour infiltration à l'ouest du site <u>Rétention en cas de pollution accidentelle :</u> Mise en place d'un système d'obturation à la sortie du réseau de la plateforme étanche bétonnée. Les eaux polluées seront donc stockées avec mise en charge au niveau de la plateforme (capacité de rétention de 5 120L, supérieure au volume de la plus grande cuve du camion de ravitaillement en carburant (5 000L).			
Air / Climat	Qualité de l'air	* Émissions conséquentes lors des opérations d'extraction des matériaux, notamment lors des tirs de mine * Émissions diffuses liées à la circulation des véhicules et des engins de manutention. * Émissions diffuses liées au déchargement, chargement et stockage de certains déchets et	* Absence de rejet canalisés * Camions de transports spécifiques à l'activité	* Entretien régulier des plateformes et DES voiries pour éviter toute accumulation de poussières. * Gestion de la circulation et vitesse limitée à 25 km/h. * Entretien régulier des véhicules et de l'engin de manutention.	/	Faible	Effet direct, temporaire

Thème		Nature de l'impact du projet	Mesures			Impact résiduel	Caractéristiques de l'impact
			Evitement	Réduction	Compensation		
		matériaux et lors de la mise en place des inertes au sein de l'ISDI.		* Eloignement des stockages de matériaux des limites de propriété. * Arrosage des pistes et des zones de stockage en période sèche.			
	Climat	* Émissions de gaz à effet de serre par les véhicules et les engins utilisés sur le site. * Émissions de gaz à effet de serre par les activités consommant de l'énergie (souvent électrique ou fossile)	* Valorisation des déchets triés/collectés sur le site.	* gestion de la circulation et vitesse limitée à 25 km/h * Entretien des équipements pour limiter les risques de surconsommation.	/	Négligeable	Effet indirect
Milieu humain	Paysage	* Le site s'implante dans un milieu naturel, au sein d'espaces boisés et de parcelles agricoles. * L'environnement proche du site est rural et très peu anthropisé. * topographie du secteur vallonnée. * aucune création de bâtiment dans le cadre du projet.	* L'aménagement du site respecte les différentes prescriptions qui sont applicables en matière d'urbanisme. * conservation des masques paysagers naturels existants tout autour de l'installation (pas de déboisement)	* Efforts d'intégration paysagère mis en œuvre : aménagement prévu pour assurer la continuité du paysage au niveau de la topographie périphérique et de la végétation * Remise en état du site privilégiant une revégétalisation naturelle du site afin de recréer une	/	Faible	Effet direct

Thème		Nature de l'impact du projet	Mesures			Impact résiduel	Caractéristiques de l'impact
			Evitement	Réduction	Compensation		
				continuité avec les espaces naturels locaux. * Le site sera maintenu propre			
	Trafic	* Le site est accessible par la route départementale D981 * L'implantation de la carrière générera 19 passages de poids lourds par jour et environ 12 véhicules légers/jour. * L'implantation de la carrière entraînera une augmentation du trafic limité sur la route départementale D981 de l'ordre de 4 % pour le trafic PL et 0,26% pour le trafic VL.	* Trafic nul les jours fériés et les week-ends. * Entretien du chemin rural d'accès au site.	* Voie d'accès interne à la à l'installation suffisamment dimensionnée * Mise en place d'une signalisation adéquate sur le site. * Limitation de la vitesse de circulation à 25 km/h. * Rappel du respect du Code de la Route aux conducteurs * Formations, sensibilisations régulières des conducteurs sur les thématiques métiers, sécurité et environnement	/	Faible	Effet direct
	Bruit	* Principales sources de bruit : - Déplacements des engins et des véhicules sur le site - Dépose et chargement des déchets et matériaux - Extraction des matériaux et tirs de mine	* Activité nulle les jours fériés et les week-ends. * Entretien régulier des engins et des poids lourds.	* Engins ne fonctionnant pas toute la journée seulement par périodes de quelques heures par jour. * Campagnes de tirs de mines ponctuels et éloignés dans le temps	/	Faible	Effet direct, ponctuel

Thème	Nature de l'impact du projet	Mesures			Impact résiduel	Caractéristiques de l'impact
		Evitement	Réduction	Compensation		
			* Limitation de la vitesse de circulation à 25 km/h * Éloignement des activités susceptibles de générer des nuisances sonores des limites de propriété.			
	Vibrations	* Principales sources de vibrations : - Activité d'extraction de matériaux avec tirs de mine générant des vibrations. - Activités de broyage, concassage et criblage des matériaux inertes	* Éloignement des activités susceptibles de générer des vibrations des limites de propriété. * Suivi technique rigoureux et adaptation des paramètres de tir par l'entreprise en charge des opérations.	/	/	Faible
	Émissions lumineuses	* Éclairage très peu utilisé, uniquement en début ou fin de journée en hiver	* Pas de fonctionnement en période nocturne * Pas d'enseigne lumineuse	* Mise en place d'éclairage directionnel orienté vers le sol	/	Négligeable
	Odeurs	* Déchets inertes ne présentant pas un caractère putrescible et n'émettant pas d'odeurs.	* Zones de stockage éloignées des limites de propriété.		/	Négligeable
Patrimoine culturel et historique	* Site en dehors de tout périmètre de monument historique.	/	/	/	Nul	/

Thème	Nature de l'impact du projet	Mesures			Impact résiduel	Caractéristiques de l'impact
		Evitement	Réduction	Compensation		
	* Site hors des périmètres de sites inscrits ou classés. * Absence de sites archéologiques.					
Gestion des déchets	* Faible quantité de déchets générés par l'installation. * Déchets de fonctionnement dirigés vers des filières adaptées en vue d'une valorisation ou d'une élimination. * Collecte et gestion des déchets des usagers selon les meilleures filières actuelles	* Pédagogie en matière de gestion des déchets : évitement, recyclage, valorisation matière * Récupération des matériaux et objets	* Pédagogie en matière de gestion des déchets : réduction des déchets	/	Positif	Effet indirect

Légende :

	Impact fort
	Impact modéré
	Impact faible
	Impact négligeable à nul
	Impact positif

3 ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS

La notion d'effets cumulés recouvre l'addition, dans le temps ou dans l'espace, d'effets directs ou indirects issus d'un ou de plusieurs projets et concernant la même entité (ressources, populations ou communautés humaines ou naturelles, écosystème, activités...). Elle inclut aussi la notion de synergie entre effets.

L'article R.122-5 du Code de l'Environnement précise que les autres projets connus sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact, ont fait l'objet :

- D'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R.181-14 et d'une enquête publique ;
- D'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Les projets pris en compte dans cette analyse sont donc ceux qui répondent aux conditions énoncées par la disposition ci-dessus, et qui, du fait de leur localisation à proximité du projet et/ou de leurs impacts potentiels, sont susceptibles d'induire des effets cumulés avec le projet.

La recherche des projets à prendre en compte est réalisée dans un périmètre minimum de 3 km autour de la zone du projet.

Sur les 3 dernières années, un seul projet a été soumis à l'autorité environnementale. Il s'agit de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 3,2 MWc sur la commune de Givry, située à 2,4 km à l'est du site, dont l'avis a été rendu par l'autorité environnementale le 26 juillet 2022.

Le fonctionnement d'une centrale photovoltaïque n'induisant aucune émission polluante ni trafic routier significatif, et l'éloignement des deux projets évitant toute co-visibilité, aucun risque d'impact cumulé avec le présent projet n'est envisageable.

De plus, le terrain d'étude se situe en zone rurale à dominante agricole et est relativement isolé.

Aucun projet susceptible de générer un effet cumulé avec le projet de l'entreprise MAUGUIN ISDI ET GRANULATS n'est ainsi recensé dans un rayon de 3 km.

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

4 COMPATIBILITE AVEC LES SCHEMAS DE GESTION DES EAUX

4.1 SDAGE RHONE-MEDITERRANEE-CORSE 2022-2027

La commune de Mellecey fait partie de la circonscription de l'agence du bassin Rhône-Méditerranée-Corse et est donc concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 associé à cette agence.

Approuvé le 21/03/2022, il définit, pour les années 2022 à 2027, les priorités de la politique de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Le projet est compatible avec le SDAGE bassin Loire-Bretagne 2022-2027 vis-à-vis des dispositions suivantes :

- 2-02 – Evaluer et suivre les impacts du projet ;
- 5A-01 – Prévoir des dispositifs de réduction des pollutions garantissant l'atteinte et le maintien à long terme du bon état des eaux ;
- 6A-08 – Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau et quantifier les économies d'eau.

4.2 SAGE

Un SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Le site d'étude ne se trouve sur aucun territoire concerné par un SAGE.

Le projet d'implantation d'une carrière sur la commune de Mellecey n'est pas de nature à remettre en cause les enjeux et objectifs d'un SAGE.

A1CAMAUG	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	27/11/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

5 ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LA SANTE

5.1.1 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE – USAGE DES MILIEUX

Le tableau ci-après synthétise les données sur les usages des milieux environnementaux aux environs du site.

Tableau 3 : Récapitulatif synthétique des données sur les milieux

	Données générales	Usages
Géologie / Sol	Site installé sur la formation géologique « Domaine formations sédimentaires des Côtes chalonnaise, mâconnaise et beaujolaise ».	Site situé au niveau d'une ancienne carrière, au sein d'une zone naturelle composée d'espaces boisés ainsi que de parcelles agricoles, au sud de la commune de Mellecey. Premières habitations à 750 m au sud-est du site.
Hydrogéologie	1 masse d'eau souterraine : • Domaine formations sédimentaires des Côtes chalonnaise, mâconnaise et beaujolaise (FDRG503)	Le site n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage d'eau potable et ne présente aucun risque pour les ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable.
Hydrologie	Une masse d'eau superficielle : Rivière l'Orbize (FRDR11968) à 1,5 km au nord du site	Il n'y a pas de captage AEP en eaux superficielles à proximité du site.

5.1.2 SYNTHÈSE DES SOURCES IDENTIFIÉES SUR LE SITE

Les sources de rejets identifiées sur le site sont les suivantes :

- Les émissions diffuses de poussières lors de l'extraction du calcaire, du traitement mécanique des matériaux de la manipulation des matériaux et de la circulation des véhicules et engins ;
- Les émissions de gaz d'échappement lors de la circulation des véhicules et des engins sur le site ;
- Les rejets d'eaux pluviales et sanitaires ;
- Toutes les émissions groupées sous le terme « nuisances » : émissions sonores, odeurs, vibrations, envols de déchets, nuisibles....

L'ensemble des sources identifiées ont été exclues d'une évaluation quantitative des risques sanitaires au regard du contexte environnemental local et des enjeux en matière d'exposition des populations riveraines et du type d'installations considérées.

5.2 CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

Par conséquent, à ce stade de l'évaluation des risques sanitaires, il apparaît eu égard au principe de proportionnalité qu'une évaluation quantitative des risques sanitaires ne s'avère pas pertinente étant donné les types de rejet et les quantités de polluants mises en jeu (en considérant un fonctionnement non dégradé des installations) et le contexte humain local (éloignement des populations à plus de 700 m).



Bureau d'études et de conseils en
Environnement